

# **Point 8 : Service Travaux – Engagement d'un Agent technique H/F/X - contractuel D9 ou D7 selon diplôme à durée indéterminée conditions-approbation**

## **Synthèse explicative**

---

La personne assurant ce poste précédemment a fait valoir ses droits à la pension.

A deux reprises, la Ville a déjà tenté de le remplacer, sans succès.

Or, les fonctions portées par ce poste sont importantes. Il est impératif de trouver le bon candidat (H/F/X).

Aussi, en concertation avec le service des travaux, un profil a été posé. Le poste s'ouvre d'avantage en termes de conditions de diplôme en misant sur l'éventuelle expérience du candidat.

Le conseil communal est invité à poser sa décision sur les conditions et procédures de cet engagement contractuel.